

Les nouveaux locaux de Rabastens inaugurés !

L'Adar à Rabastens déménage dans ses nouveaux locaux au 11 place St Michel

L'emplacement est idéal car il est situé au cœur de la ville, proche des commerces et de la Poste. L'antenne de l'Adar de Rabastens comprend plus de 20 salariés au service de près de 150 usagers. C'est dans ce nouvel espace chaleureux qu'Aude HOT (responsable de secteur) et Sylvie BARDOU (hôtesse d'accueil) vous accueilleront :

**les lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 17h
les mardi et jeudi de 9h à 12h**



Vous pouvez les contacter pour plus d'informations au **05.63.97.75.75** ou par mail à **contact@adar81.fr**

Mois de mai, mois du jardin !

L'Adar a embauché depuis le 18 avril un troisième jardinier : Mr Ludovic COLLADO, afin de réduire les délais d'attente, notamment pour les tontes de pelouse.

Si vous souhaitez bénéficier de nos services, déductibles des impôts, prenez contact avec :

Sud du Tarn

**Cathy ARIBAUD
05 63 97 70 40**

Albi - Rabastens

**Clémence BENSE
06 71 29 40 91**

Quelques dates à retenir pour le mois de juin

Date sportive le 12 juin : L'adar participera à l'action « A pied, à vélo » organisée par le Rotary Club de Mazamet. Il faut saluer la confiance et la fidélité du Rotary dans son engagement auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, grâce à la récolte de fonds qui permet de réaliser des projets à l'accueil de jour. Une équipe de salariés sera sur la ligne de départ pour une marche, un trail ou un tour de vélo.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour participer à cet effort !

Date officielle le 16 juin : C'est le grand jour ! L'Assemblée Générale de l'Adar se tiendra cette année au Palais des Congrès de Mazamet. Elle sera suivie d'un repas offert aux adhérents. Réservez la date !

DU NOUVEAU POUR LES SALARIES DU PARTICULIER EMPLOYEUR

Assistante de vie, garde d'enfant, employé familial...: une nouvelle grille de classification de la convention collective nationale (CCN) des salariés du particulier employeur entre en vigueur au 1er avril 2016. Elle s'accompagne d'une revalorisation des minima conventionnels.

A compter du 1er avril 2016, la nouvelle grille se substituera de plein droit à l'ancienne classification. La nouvelle classification "permet de prendre en compte les métiers traditionnels et d'introduire de nouvelles activités". Elle se veut "allégée et simplifiée" (l'ancienne remonte à 2009), avec l'identification de 21 "emplois repères" répartis dans cinq domaines d'activités permettant de positionner cet emploi sur une grille comportant 12 niveaux.

Pour les contrats en cours, les employeurs disposent de 6 mois (jusqu'au 30 septembre 2016) pour informer le salarié de l'emploi qu'il occupe et de l'équivalence de son niveau sur la grille des métiers.

Pour les nouveaux contrats, la nouvelle classification et la grille de salaire qui s'y attache s'appliquent sans délai.

Les personnes ayant recours au CESU sont évidemment concernés par cette réforme.

Les particuliers employeurs ayant un contrat avec l'Adar recevront prochainement un courrier explicatif et seront accompagnés par Fériel BISKRI (Sud du Tarn) ou Sylvie BARDOU (Rabastens) pour appliquer ces changements.

Solution du jeu
d'avril 2016

MILLEFEUILLES - BABA - ECLAIR - RELIGIEUSE - OPERA - MADELEINE - CAKE
MACARON - PITHIVIERS - FAR - CHARLOTTE

A	E	Z	F	D	F	G	H	.	D	J	K	B	M	C
M	F	M	A	D	E	L	E	I	N	E	L	A	L	A
A	V	D	R	Z	C	N	V	C	X	S	R	B	K	K
C	T	E	Z	F	L	P	I	Y	T	R	B	A	J	E
A	E	Z	C	H	A	R	L	O	T	T	E	Z	H	P
R	E	L	I	G	I	E	U	S	E	J	F	D	G	O
O	P	O	H	G	R	N	B	V	C	X	W	O	F	I
N	N	H	T	B	G	R	V	F	E	C	Q	P	D	U
E	M	I	L	L	E	F	E	U	I	L	L	E	S	E
M	C	F	T	V	G	Y	B	H	U	N	K	R	R	R
L	P	I	T	H	I	V	I	E	R	S	Y	A	Z	G